

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## adiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

22194

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1101

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Nasrallah Badia

Benziane

Date de naissance : 1951

Adresse :

Tél. : ..... Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

دكتور الفيشي فتحية

Doctor El Kaichi.Fatihia  
N°1, Imm.A28 Résidence Addamane  
Ain chock-CASA-Tél:0522.50.11.90

Date de consultation : 19/02/2020

Nom et prénom du malade : BENZIANE Badia Age: .....  
NASRALLAH

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Branchite Anxiété

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

25 FEV 2020

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

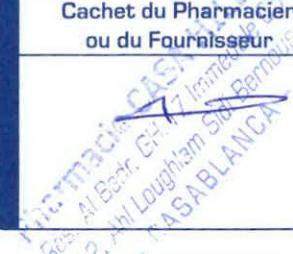
MUPRAS

25 FEV 2020

**RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/02/2020	C	C	120.00	 <b>Dr El Kaachi Fatiha</b> N°1, Imme. A28 Résidence Addamane Ain chock-CASA-Tél: 0522.50.11.90

**EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharm. Al Badr, G-12 Imme. Sidi Boughaba Sidi Boughaba, CASABLANCA	19/02/2020	276.00

**ANALYSES - RADIGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

**AUXILIAIRES MEDICAUX**

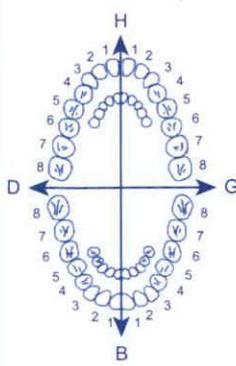
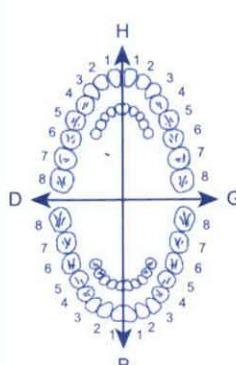
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

**RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

**Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000	G	21433552 00000000
D	00000000 35533411	B	00000000 11433553	MONTANTS DES SOINS
<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

N° 1, Imm . A 28 Résidence ADDAMANE  
Aïn Chock - Casablanca  
Tél : 05 22 50 11 90

رقم 1، عمارة 28 إقامة الضمان (الضحي)  
عين الشق - الدار البيضاء  
الهاتف : 05 22 50 11 90



Casablanca, le : 19/04/2020

H<sup>u</sup>e = BENZIANE Badia

NASRALLAH

1) Aclar 1gi

1 sachet x 21-

NetS : au st les

25.00

repos x 08-

2) Exomuc sachets

1 sachet x 31- 7, NetS après les

10.30

repos.

3) Doli prane 500mg

36.00 x 200cp x 31- 7, NetS après les rep.

4) Anxiol :

20.00 1cp 1- le

5) HUMEX Rhume

épulérisations x 31- deux chop

الدكتورة فتيبة القيشي

Docteur El Kaichi.Fatiha  
N°1, Imm.A28 Résidence Addamane  
Aïn Chock - CASA - Tel: 05 22 50 11 90

3990  
LOT 190408  
PER 09/21  
PPV 39DH90

LOT 190470  
EXP 03/2021  
PPV 36.70DH

PER 12-21  
P.P.V : 132DH00

10,30  
PPV 10DH30  
PER 09/22  
LOT 120244

LOT 190470  
EXP 03/2021  
PPV 36.70DH

10,30  
LOT: 180244  
PER: 02/2021  
PPV: 20,40 DH

10,30